

ARRÊTÉ N° 2022-2023-40
PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS
POUR LE RENOUELEMENT PARTIEL DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ET
RENOUELEMENT GÉNÉRAL DES USAGERS
AU CONSEIL DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS RÉUNION Océan Indien
(ESIROI) DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

SCRUTIN DU 29 SEPTEMBRE 2022

LE PRÉSIDENT

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- Vu l'arrêté rectoral n° 2020-07 instituant une commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) de l'Université de La Réunion ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
- Vu les Statuts de l'ESIROI de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'arrêté n°2022-2023-01 relatif à l'organisation de l'élection pour le renouvellement partiel des représentants des personnels et renouvellement général des usagers au conseil de l'école supérieure d'ingénieurs Réunion océan Indien (ESIROI) de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 6 septembre 2022 ;
- Vu l'arrêté n° 2022-2023-08 portant recevabilité des candidatures et composition des listes de candidats pour le renouvellement des représentants Usagers au Conseil de l'école supérieure d'ingénieurs Réunion océan Indien (ESIROI) de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'arrêté n° 2022-2023-35 relatif à la composition du bureau de vote du Campus de Terre-Sainte pour l'élection au Conseil de l'ESIROI et au Conseil de l'IUT ;
- Vu l'ensemble des documents électoraux et pièces produites ;
- Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement du suffrage du 29 septembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Résultat du Collège des Usagers au Conseil de l'ESIROI – :

Recensement des suffrages obtenus et répartition des sièges :

Conseil de l'ESIROI – Collège Usagers		BDE ESIROI
Bureau :	Terre-Sainte	24
Nombre d'électeurs inscrits :	163	
Nombre de votants :	25	
<i>dont nombre de procurations:</i>	0	
Nombre d'enveloppes recensées :	25	
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	1	
Nombre de suffrages valablement exprimés :	24	

Sont proclamés élus en qualité de représentants des usagers du **Conseil de l'ESIROI** les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

		BDE ESIROI
Nombre total de sièges :	2	
Quotient :	12	
Attribution des sièges au quotient :		2,00
Reste :		0,00
Attribution des sièges au plus fort reste :		0
Sièges obtenus :		2

Sont élus :

Élu(e)s titulaires	Marion SEYCHELLES
	Julien Aina THUMEREL
Élu(e)s suppléant(e)s	Coline Rachel SAVREUX
	Andy GAILLARD-DUCHAMP

Article 2 - Durée et date d'effet du mandat des représentants élus des Usagers :

Les représentants des Usagers siégeant au Conseil de l'ESIROI sont élus pour une durée de deux ans à compter de la proclamation des présents résultats.

Article 3 - Exécution et mesures de publicité :

La Direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage et sur les sites intranet et internet de l'Université.

Fait à Saint-Denis, le 30 septembre 2022

Le Président de l'Université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE



Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le

30 SEP. 2022